



FORMATION AU PORT DU HARNAIS DE SÉCURITÉ CONTRE LE RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR – HARNAIS

La réglementation ne donne pas de définition du travail en hauteur. Il appartient à l'employeur d'évaluer le risque. En outre, les interventions en hauteur doivent être effectuées par des personnes ayant reçu une formation spécifique prévue pour l'usage de certains équipements de travail comme les échafaudages et les équipements de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur, comprenant un entraînement au port de l'équipement et éventuellement une information aux interventions de secours et de mise en sécurité. Ces formations doivent être renouvelées aussi souvent que nécessaire. Le salarié doit être à même de contrôler avant chaque intervention que les équipements sont en bon état et de s'assurer que les vérifications périodiques annuelles ont été effectuées (articles R. 4323-104 à R. 4323-106).

Durée de la formation :

- 7 heures sur 1 journée

Effectif :

- 8 personnes maximum

Public :

- Personne âgée de plus de 18 ans amenée d'une façon occasionnelle ou permanente à exercer une activité en hauteur (quelle que soit la hauteur).

Prérequis :

- Comprendre et parler le français.
- Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur.

Accessibilité :

- La formation ne pourra pas être dispensée aux personnes à mobilité réduite mais adaptée à d'autres types de handicap.

CONTACT :

France Prévention Secourisme
9 rue Denis Papin – 95280 JOUY-LE-MOUTIER
France MARQUE – Gérante
06 27 22 65 58 / france@fps95.com

OBJECTIFS DE LA FORMATION



L'objectif de la formation est de permettre aux opérateurs d'évoluer en toute sécurité avec les équipements de protection antichute lors de travaux en hauteur.

COMPETENCES DEVELOPPEES



A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Evaluer les risques de chute de hauteur.
- Apprécier la résistance des points d'ancrage et d'amarrage
- Utiliser dans les meilleures conditions un harnais de sécurité
- Vérifier et entretenir le harnais et les systèmes antichute.



CONTENU



Réglementation :

- Art. R4323-61 CT
- Décret n°2004-924

Méthodes pédagogiques :

- Exposé et échanges puis cas pratiques en extérieur.

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprojecteur, lignes de vie et éléments d'amarrage divers, harnais de sécurité, longe anti-chutes, chaussures de sécurité, gants, casque.

Encadrement :

- Formateur « travaux en hauteur ».

Evaluation :

- Evaluation des connaissances par un QCM
- Puis évaluation des savoir-faire par des mises en situation lors de cas pratiques

Attribution finale :

- Attestation de formation
- Attestation de présence
- Rapport de formation

Renouvellement :

- Formation continue recommandée tous les 2 ans.

- La définition du **travail en hauteur**
- L'évaluation du **risque de chute**
- La **réglementation** relative au travail en hauteur
- Les **responsabilités**, les droits et les obligations de l'employeur et de l'employé
- Les **dispositifs d'ancrage et d'amarrage** sur structure existante et sur point d'accroche mobile
- Les équipements de **protection collective** (définitive et temporaire)
- Les équipements de **protection individuelle** – EPI (choix, conditions d'utilisation...)
- Les composants d'un **système de liaison** : le harnais, la longe, les sangles, l'antichute, les connecteurs
- Les **conséquences d'une chute** : fracture chute, force choc, effet pendulaire, tirant d'air...
- La **conduite à tenir** en cas de chute et appel des secours
- Les instructions et les **consignes d'utilisation** du harnais de sécurité
- La maintenance, les contrôles et les **vérifications** des EPI contre le risque de chute (visuel et tactile)
- Les règles d'**entretien** et de **stockage**

Pratique :

- Mise en place et **réglage** du harnais de sécurité
- Mise en œuvre des **systèmes de liaisons**
- **Entraînement** au port du harnais avec exercices de mise en suspension.
- **Contrôle** visuel et tactile des EPI

CONTACT :

France Prévention Secourisme
9 rue Denis Papin – 95280 JOUY-LE-MOUTIER
France MARQUE – Gérante
06 27 22 65 58 / france@fps95.com